



ÉLECTIONS ORDINALES

CONSEIL NATIONAL

Déposez votre
candidature :

Du 1^{er} février
au 3 mars 2021



**SOYEZ CANDIDAT,
FAITES ÉVOLUER
VOTRE
PROFESSION**



Elections nationales : la profession désigne son instance dirigeante

Avec cette élection nationale, la profession choisit ses plus hauts représentants : les conseillers nationaux. Ceux-ci se réuniront au sein du Conseil national, à la tête duquel sera élu(e) pour 3 ans, lors de la première réunion, un(e) Président(e) national(e).

206 électeurs

> les conseillers régionaux titulaires

7 secteurs géographiques

> voir carte p.4

238 500 candidats potentiels

> les infirmiers membres de l'Ordre remplissant les conditions légales

Mode de scrutin

> uninominal majoritaire à un tour

Parité

> chaque électeur vote 2 fois : pour le scrutin hommes et pour le scrutin femmes.

28 titulaires à élire

+ 9 suppléants

Durée du mandat

> 6 ans

Calendrier



01 février

> appel à candidatures
> début du dépôt des candidatures



03 mars à 16h (heure de Paris)

> fin du dépôt des candidatures



18 mars à 9h (heure de Paris)

> ouverture du scrutin
> vote électronique



02 avril à 14h (heure de Paris)

> clôture du scrutin
> dépouillement
> publication des résultats



09 avril

1^{ère} réunion du conseil national afin d'élire son président et les membres du bureau

Devenez conseiller national

Le Conseil national est la voix et le visage public des 744 000 infirmiers qu'il représente en France. C'est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour toutes les questions de santé, car il est l'unique instance nationale composée d'infirmiers de tous horizons (libéraux, hospitaliers, santé au travail, santé scolaire, formateurs, cadres, spécialités). N'hésitez pas à le rejoindre pour apporter votre contribution à notre profession !

LE RÔLE DU CONSEIL NATIONAL :



Promotion

- > Faire connaître et respecter notre profession
- > Promouvoir la santé publique et la qualité des soins



Consultation

- > Étudier les questions ou projets concernant les infirmiers et présentés par le Ministère de la santé



Ethique

- > Dire la déontologie et la faire évoluer
- > Faire respecter nos principes éthiques



Prospective

- > Recenser les infirmiers
- > Analyser leur démographie, au regard des besoins de santé



Défense

- > Développer les compétences des infirmiers
- > Protéger l'honneur et l'indépendance de la profession



Soutien

- > Organiser des œuvres d'entraide et de retraite pour les infirmiers



Bonnes pratiques

- > Diffuser des règles de bonnes pratiques, en coordination avec la Haute autorité de santé



Pour déposer ma candidature

- > Je vérifie que je remplis bien les conditions légales
- > Je me connecte sur <https://infirmiers.neovote.com> à l'aide de mon numéro ordinal à 7 chiffres et de l'identifiant qui m'a été envoyé par mail (ou à défaut par courrier)
- > Je remplis le formulaire téléchargeable sur le site
- > Je dépose mon formulaire signé + un justificatif du lieu d'exercice + une profession de foi (facultatif)

La fonction de conseiller national est bénévole mais indemnisée.

Pour toute question concernant cette élection : election.cnoi@ordre-infirmiers.fr

Déposez votre candidature avant le 03 mars !

Conditions

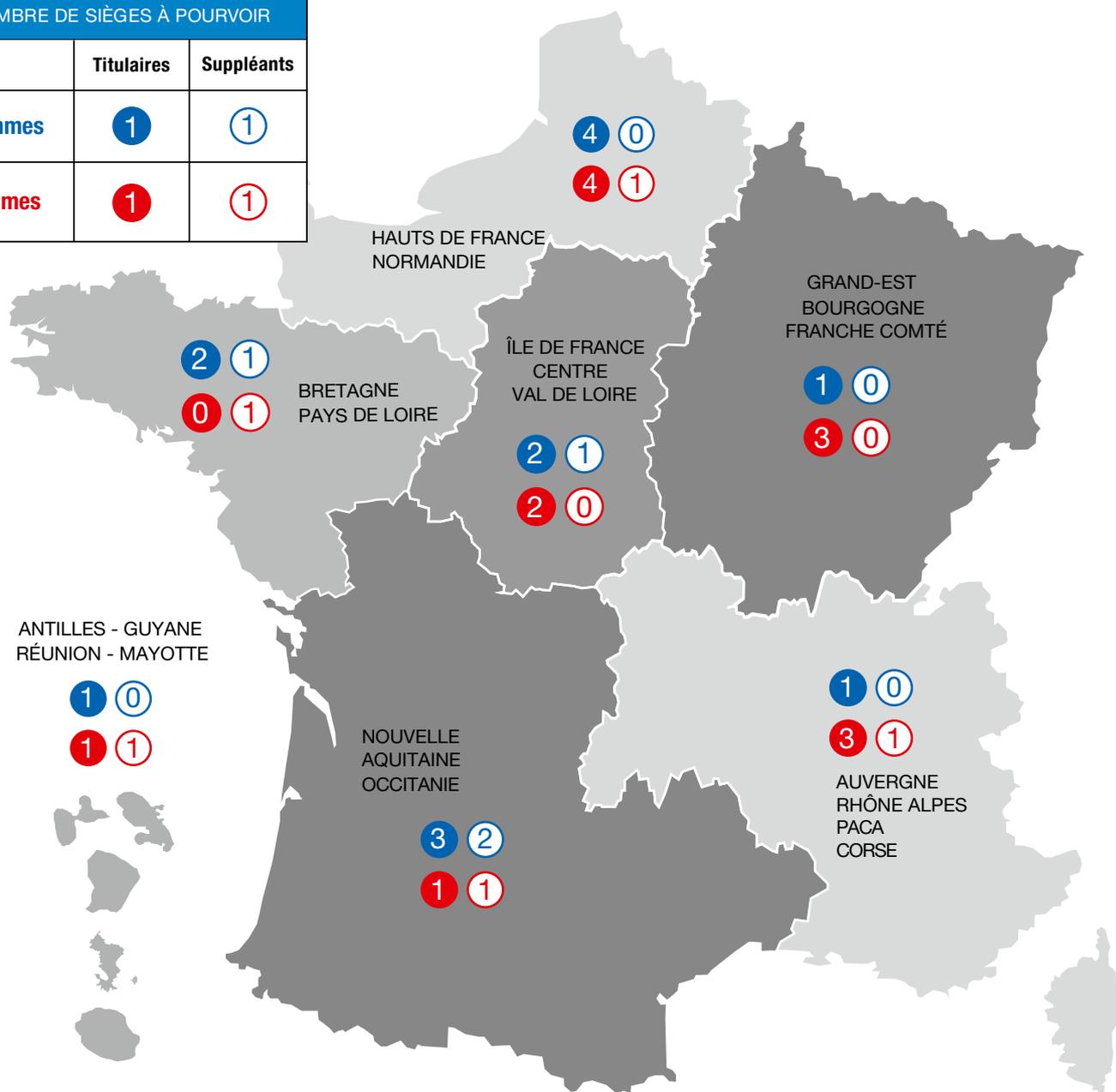
- Être de nationalité française ou européenne
- Être inscrit à l'Ordre depuis au moins 3 ans donc avant le 02 avril 2018
- Être à jour de ses cotisations ordinales
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire
- Ne pas avoir plus de 71 ans à la date de clôture des candidatures

Vous n'avez pas besoin d'être élu départemental ou régional pour être candidat au conseil national

Sièges à pourvoir au Conseil national

Le dépôt des candidatures et le vote s'effectue par secteur. 7 secteurs géographiques ont été délimités. Les électeurs ne peuvent voter et les candidats ne peuvent déposer leur candidature que dans le secteur géographique où ils exercent.

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR		
	Titulaires	Suppléants
Hommes	1	1
Femmes	1	1



Profession infirmière ■ Le bulletin de l'Ordre National des Infirmiers ■ Directeur de la publication : Patrick Chamboredon, Président du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers ■ Rédacteur en chef : Grégory Caumes ■ Création et réalisation : Nicolas Simon ■ photos : shutterstock



Conseil national de l'Ordre des infirmiers
228, rue du Faubourg-Saint-Martin – 75010 Paris
Tél. : 01 71 93 84 50

www.ordre-infirmiers.fr/

- @ordreinfirmer
- ordre.national.infirmiers
- Ordre National des Infirmiers
- Ordre National des Infirmiers
- ordre.national.infirmiers